



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service Protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

Dossier suivi par Sylvie PIESSEAT
Tél : 04 72 61 37 86
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Lyon, le **09 AOUT 2021**

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Projet de renouvellement et extension de la carrière de Theizé sur la commune de Theizé (69)
présenté par la société MOLINA Fabrice.

Localisation carrière de Theizé à THEIZE

Pétitionnaire MOLINA Fabrice

Réception du dossier complet par l'autorité environnementale le 3 août 2021

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-027

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue
dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 8 septembre 2021.

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation
de réaliser une évaluation environnementale.

Pour la directrice départementale,

L'adjointe au chef de service


Anabelle BIZIERE

*Société MOLINA fabrice
carrière de Theizé
lieu-dit « Chassagne »
69620 THEIZE*